

Projets Erasmus+ Mobilité Internationale de Crédits (MIC)

Table des matières

Calendrier général	1
Présentation du programme	1
PHASE 1 : Pré-sélection interne à UPSaclay	2
PHASE 2 : Rédaction des projets sélectionnés	3
PHASE 3 : Dépôt des projets auprès de l'Agence Erasmus+	3

Un projet de mobilité internationale de crédits, appelé plus communément MIC, correspond à une convention de subvention (fonds de la politique extérieure de l'Union Européenne) qui permet de financer l'organisation de mobilités entre l'Université Paris-Saclay et un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur d'un pays non-européen.

Il s'agit d'une convention de subvention d'une durée de 3 ans, la prochaine allant du 1 août 2026 au 31 juillet 2029.

Calendrier général

- Mai 2025 : Appel à manifestation d'intérêt interne à l'Université Paris-Saclay
- Juillet 2025 : Commission de sélection des projets interne à UPSaclay par la Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE) et la Vice-Présidente des Relations Internationales
- Eté 2025 : début de la rédaction des projets sélectionnés
- Mi-octobre 2025 : première version du projet à rendre à la DRIE
- Mi-novembre 2025 : début de rédaction par la DRIE
- Janvier 2026 : relectures
- Mi-février 2026 : dépôts des projets par la DRIE
- Fin Juillet 2026 : résultats
- Août 2026 : début de la convention

Présentation du programme

Etablissements partenaires

Tous les pays tiers non-associés au programme Erasmus, c'est-à-dire, tous les pays du monde exceptés les pays de l'Union Européenne, ainsi que la Macédoine, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Turquie, la Serbie, les micros-états de l'UE (Monaco, Andorre, Vatican, St-Marin), ainsi que les Iles Féroé, la Suisse et le Royaume-Uni.

Financement

Ce projet permet de financer uniquement la mobilité des participants (étudiants et personnels) en leur attribuant une bourse d'aide à la mobilité et un forfait voyage

Montants des bourses

	Frais de séjour/mois ETUDIANTS	Frais de séjour/jour PERSONNELS
Mobilité vers le France (entrante)	900 €	190 €
Mobilité vers un pays partenaire (sortante)	700 €	190 €

Barème kilométrique du forfait voyage

Entre 100 et 499 km :	210 € par participant
Entre 500 et 1999 km :	309 € par participant
Entre 2000 et 2999 km :	395 € par participant
Entre 3000 et 3999 km :	580 € par participant
Entre 4000 et 7999 km :	1188 € par participant
8000 km ou plus :	1735 € par participant

Activités financées pour les étudiants : période d'études (1 ou 2 semestres) et période de stage
Période financée : de 2 à 12 mois maximum par cycle d'études

Restrictions : Pour les étudiants sortants, seuls les séjours de niveau doctorats sont autorisés.

Exceptions pour les pays suivants où les séjours de niveau licence et master sont autorisés : Canada, États-Unis, Australie, Nouvelle Zélande, Brunei, Hong Kong, Japon, Corée du Sud, Macao, Singapour, Taïwan, Koweït, Qatar, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis et Oman.

Pour les étudiants entrants (les étudiants internationaux qui viennent étudier à l'Université Paris-Saclay) il n'y a pas de restrictions, les mobilités de niveaux licence, master et doctorat sont autorisées.

Activités financées pour les personnels : enseignement et formation
Période financée : de 5 à 60 jours maximum

Définition de la mobilité de formation : période de stage ou d'observation au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur d'un pays partenaire - les autres types d'organismes ne sont pas éligibles. Les activités éligibles peuvent également être des cours structurés, des formations linguistiques ciblées. Le participant est dans ce cas de figure un apprenant.

Attention : les conférences ne sont pas éligibles à la mobilité de personnel.

PHASE 1 : Pré-sélection interne à UPSaclay

Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt UPSaclay

- Formulaire en ligne ouvert tout le mois de mai.
- Informations à compléter : informations sur le porteur de projet UPSaclay, sur le porteur chez l'établissement partenaire, types de mobilités envisagées et l'historique de la coopération

Les projets seront présentés en commission à la VPRI et la Direction des Relations internationales par les chargés de coopération. Les projets les plus aboutis seront sélectionnés pour entrer dans la phase 2 : rédaction des projets en vue du dépôt.

Attention : Les projets sont déposés par région, une région pouvant ainsi regrouper plusieurs pays et des sous-projets dans des domaines différents. L'Agence Erasmus+ analyse et sélectionne, ou non, une région dans son ensemble. De ce fait, la DRIE met une limite de 2 pays par région pour faciliter le rapprochement stratégique qu'il est nécessaire de faire lors de la rédaction finale du projet régional.

PHASE 2 : Rédaction des projets sélectionnés

Modalités de rédaction des projets :

Pour chaque région/pays, le projet doit contenir :

- Une partie stratégie retraçant les éléments importants de la coopération
- Une partie impact et dissémination du projet et de ses résultats
- Une partie concernant les activités de mobilités (nombre de participants par type de flux)

Les critères d'évaluation de l'Agence Erasmus+ pour chaque projet sont les suivants :

- Qualité du projet et modalités de coopération (40 points)
- Pertinence de la stratégie (40 points)
- Incidence et diffusion (20 points)

Pour pouvoir prétendre à la programmation, un projet doit obtenir à minima la moyenne à chacun des critères et sa note globale doit être supérieur à 60/100. Les notes des projets financés sont en général supérieures à 90 points.

PHASE 3 : Dépôt des projets auprès de l'Agence Erasmus+

Tous les projets sélectionnés sont centralisés par la DRIE pour créer un projet unique dont la candidature sera déposée auprès d'Erasmus+ pour l'obtention d'une convention de subvention globale.

Date de limite de l'appel à projet : mi-février 2026

Plus d'information sur le site de l'agence Erasmus+ <https://monprojet.erasmusplus.fr/fiche-action/appel=2025&codeAction=KA171-HED>

Contact : staff.international@universite-paris-saclay.fr